Grange de Christus

GALERIE MUNICIPALE DE SAINT-PAUL-LES-DAX

Présentation

Idéalement situé aux abords du lac de Christus, site remarquable bénéficiant d'une forte attractivité, la Grange de Christus est un équipement municipal dédié à la diffusion des arts visuels.

Dotée de deux espaces d'exposition, la Grange de Christus offre une vitrine de plus de 230 m² au sein d'un bâtiment de caractère ouvrant ses portes sur un environnement d'exception au cœur de l'agglomération du Grand Dax.

Au côté et en complémentarité de la programmation proposée par le réseau associatif local, la Ville de Saint-Paul-lès-Dax organise trois expositions temporaires d'octobre à juin, d'une durée de deux à trois semaines, monographiques ou collectives.

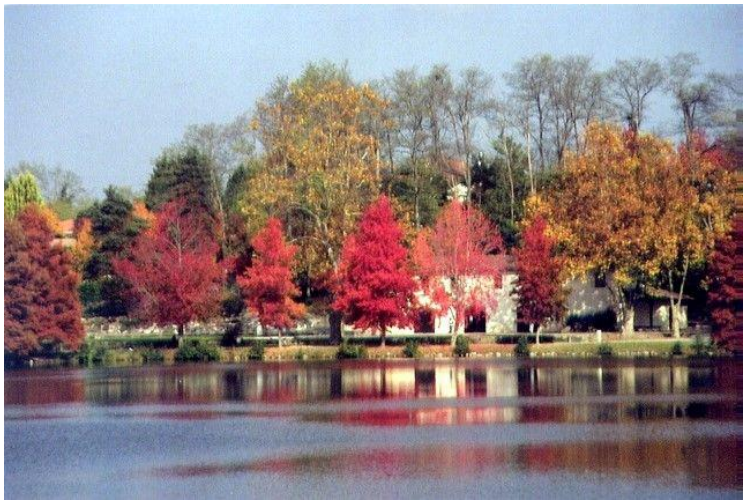

Au sein de cet équipement, la Ville de Saint-Paul-lès-Dax défend une programmation d'arts visuels qui se décline autour de deux axes :

OBJECTIFS ARTISTIQUES :

- Promouvoir la création artistique régionale ;
- Mettre en avant des artistes reconnus mais aussi servir de tremplin pour des artistes émergents ;
- Diversifier les thèmes, techniques, styles et formes artistiques proposés ;
- Rechercher des prolongements transversaux avec la programmation culturelle municipale ;

SENSIBILISATION DES PUBLICS :

- Susciter la curiosité et l'esprit critique des publics ;
- Sensibiliser un public nombreux et diversifié ;
- Croiser les publics ;
- Organiser des séances de médiation spécifiques pour les scolaires ;

Modalités

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE

Pour chaque exposition, la Ville s'engage à :

- Mettre gracieusement à disposition de ou des artistes la Grange de Christus ;
- Assurer la communication et la promotion de l'exposition : réalisation, impression et distribution des outils de communication et des cartons d'invitation, relations presse, mise en œuvre d'une communication dématérialisée ;
- Prendre en charge l'organisation du vernissage de l'exposition ;
- Protéger les œuvres installées par un système d'alarme ;
- Assurer les œuvres (selon les conditions et limites du contrat d'assurance souscrit par la Ville) ;
- Ne prélever aucune commission sur les ventes des œuvres réalisées par les artistes exposants ;

LES ENGAGEMENTS DE L'ARTISTE

Pour chaque exposition, le ou les artistes s'engage(nt) à:

- Assurer les permanences de la galerie et la surveillance des œuvres exposées aux horaires préalablement définis ;
- Assurer, à ses frais, le transport, l'installation et le démontage des œuvres ;
- Fournir des visuels libres de droits à des fins promotionnelles de l'exposition et de la Galerie (dossier de presse, affiches, invitations, sites web…) ;
- Fournir un texte de présentation de l'exposition, à usage promotionnel ;
- Respecter le fonctionnement de la Grange de Christus ;
- Mettre en œuvre des actions de médiation artistique à destination des publics scolaires ;
- Fournir un bilan de l'exposition : fréquentation, coupures de presse, bilan moral, suggestions ;
- Être à jour de ses déclarations fiscales et cotisations sociales auprès de la Maison des Artistes (ne concerne que les artistes générant des revenus de la vente de leurs œuvres) ;

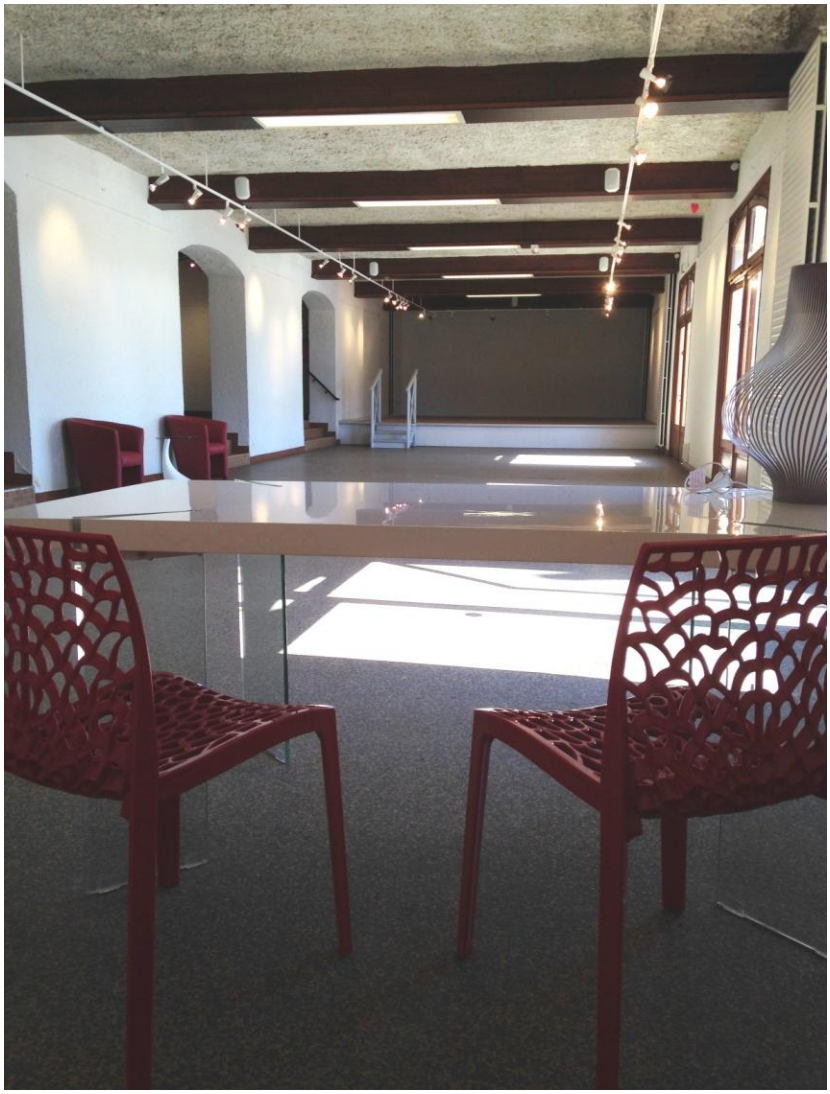

Une convention de mise à disposition de la Galerie sera signée entre la Ville et l'artiste.

Equipements

LA GRANGE DE CHRISTUS EST COMPOSEE DE :

- Deux espaces d'exposition :
  Un espace de 160 m² (dont 40 m² d'estrade) en contrebas ;
  Un espace de 70 m² en rez-de-chaussée ;
- Toilettes et lavabo ;
- Un local équipé d'un frigo, d'un point d'eau et d'un nécessaire de ménage ;

LA GRANGE DE CHRISTUS EST EQUIPEE DE :

- Rails d'accrochage sur les murs ;
- Matériel d'accrochage : 100 crochets S, 100 fils perlon 2,5 m, 100 crochets réglables nickelés ;

- Projecteurs orientables sur rails ;
- 8 supports à sculpture ;
- Mobiliers d'accueil design : une table, deux chaises, deux fauteuils, une lampe de bureau, un guéridon, une corbeille ;

- Système de diffusion sonore avec lecteur CD, entrée usb, lecteur carte SD et entrée auxiliaire ;
- Chevalet intérieur et extérieur pour assurer la visibilité de l'exposition en cours ;
- Un escabeau ;
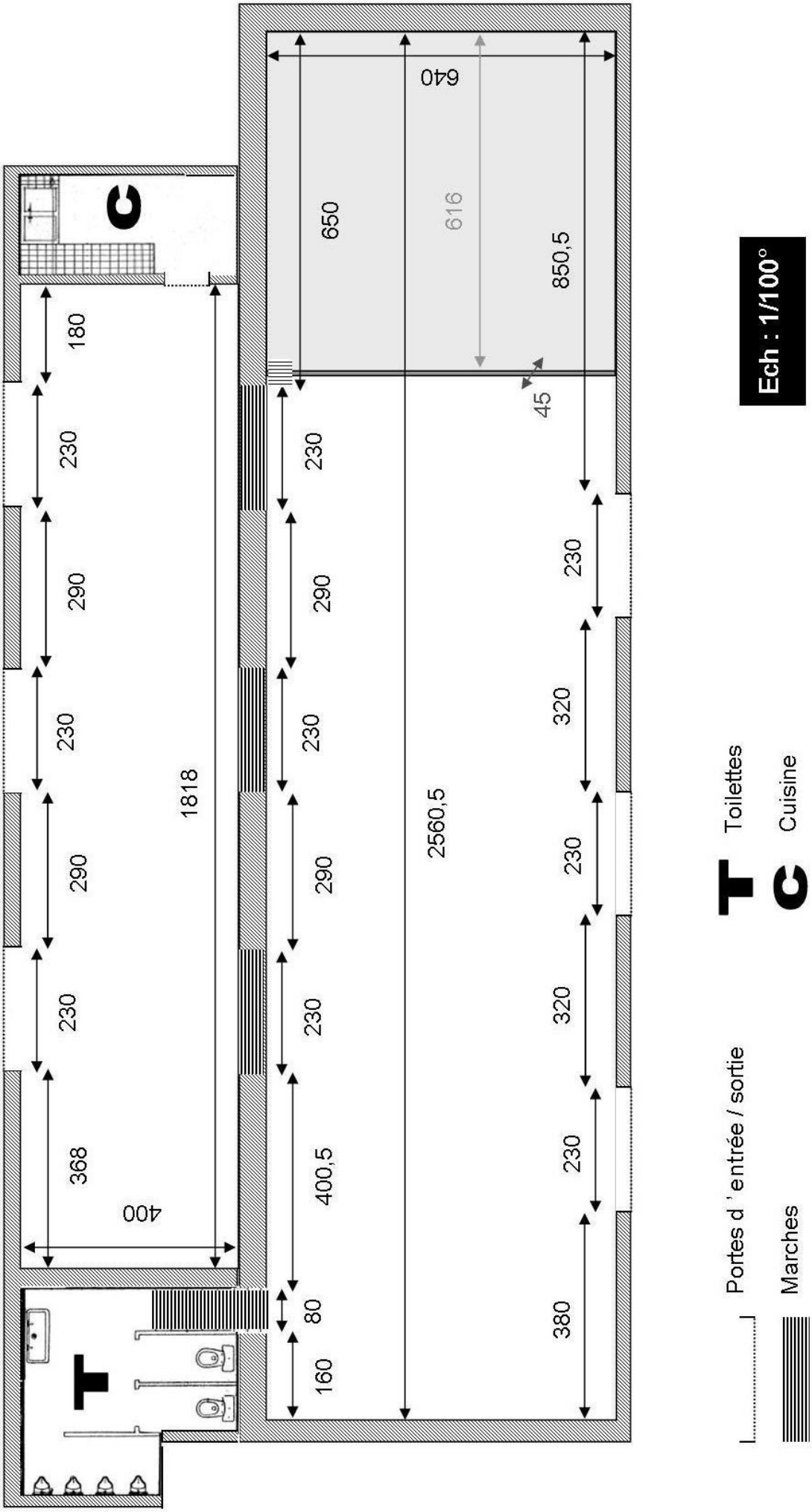
Fiche Technique